



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACCEL PRISE 2L  
Code du produit : 2LC-81

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Accélérateur de prise.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : 2l chimie.  
Adresse : 1 rue de la touche 41500 avaray.France.  
Téléphone : 0683361476  
Email: 2lchimie@orange.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Eye. Irrit. 2 H319

Texte clair des phrases H, voir sous section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger (Phrases H) :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (Phrases P) :

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Nom	(CE) 1272/2008	%	Classification selon le
-----	----------------	---	-------------------------

			règlement (CE) No 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
CHLORURE DE CALCIUM	No CAS: 10043-52-4 No CE (EINECS): 233-140-8 Numéro d'identification UE: 017-013-00-2 No REACH: 01-2119494219-28	25 <= x % < 50	Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions R, H et EUH : voir paragraphe 16.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers secours :

Intervenir très rapidement. Alerter un médecin. Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

#### Après inhalation :

Inhalation peu probable. Emmener la victime à l'air frais. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

#### Après contact avec la peau :

Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.

#### Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes.

Ecarter les paupières durant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### Après ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Faire boire 500 ml d'eau. Appeler un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation :

Non spécifiquement concerné. Non-volatile. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

#### Contact avec la peau :

Pas d'irritation particulière selon OCDE 404. Le contact prolongé peut causer une irritation de la peau.

#### Contact avec les yeux :

Peut provoquer une grave irritation. Risque de lésions oculaires.

#### Ingestion :

Peut causer nausées et irritation de la bouche, de la gorge et des voies digestives.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés :

Utiliser des moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Poudre. Eau. Neige carbonique. Tous les agents d'extinction sont utilisables.

#### Agents d'extinction non appropriés :

Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Risques spécifiques :

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### Réactions dangereuses :

Réagit violemment avec : Oxyde de bore(B2O3). Oxyde de calcium (CaO). Trifluorure de brome (BrF3).

#### Mesures générales

Ininflammable. Non combustible. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Instructions de lutte incendie :

Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux.

#### Equipements de protection particuliers des pompiers :

Vêtements de protection. Appareil respiratoire autonome.

**Autres informations :**

Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu.

---

**SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**6.1.1. Pour les non-secouristes :**

**Equipement de protection :**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Procédures d'urgence :**

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.1.2. Pour les secouristes**

**Equipement de protection :**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

**Procédures d'urgence :**

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le confinement :**

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

**Procédés de nettoyage :**

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Sable. Terre. Récupération : Récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13. Rincer abondamment à l'eau. Le nettoyage à l'eau d'importantes quantités de produit en direction des égouts ne doit être effectué qu'avec l'accord préalable des autorités compétentes.

**Autres informations :**

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

---

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de stockage :**

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Eviter : Humidité. Chaleur.

**Produits incompatibles :**

Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts.

**Matériaux incompatibles :**

Acier inoxydable et ordinaire.

**Matériaux d'emballage :**

Polyéthylène. Polypropylène. PVC.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

---

**SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1. Paramètres de contrôle

DNEL : 5 mg/m<sup>3</sup> Voie d'exposition inhalation (long terme)  
PNEC : Dépôt sur le sol et les plantes : 150 g/m<sup>2</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Hygiène industrielle :

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### Équipement de protection individuelle :

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.



#### Vêtements de protection - sélection du matériau :

Exemple : Caoutchouc. Néoprène. PVC. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

#### Protection des mains :

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

#### Protection des yeux :

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

#### Protection de la peau :

Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

#### Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique : Liquide.  
Aspect : Liquide. Clair - légèrement brumeux.  
Poids moléculaire : 110.9 g/mol  
Couleur : Liquide clair, incolore à légèrement coloré, sans matières en suspension.  
Odeur : Non caractéristique.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.  
pH : 7 à 11 (à 10%)  
Point de fusion : -40 à -20 (dépend de la concentration) °C  
Point de solidification : Aucune donnée disponible.  
Point d'ébullition : 100°C point d'ébullition initial.  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible.  
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Aucune donnée disponible.  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.  
Limites explosives : Aucune donnée disponible.  
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible.  
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible.  
Densité relative : Aucune donnée disponible.  
Densité : 1.35 g/cm<sup>3</sup> à 20°C  
Solubilité : Eau: Miscible en toutes proportions.  
Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.  
Temp. d'autoinflammation : Aucune donnée disponible.  
Point de décomposition : Aucune donnée disponible.  
Viscosité : Dynamique: 10 mPa.s (à 20°C).

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec : Oxyde de bore(B2O3). Oxyde de calcium (CaO). Trifluorure de brome (BrF3).

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique lors de la mise en solution. Pour les solutions aqueuses à haute température, en présence d'humidité, le contact avec les métaux provoque une libération d'hydrogène.

#### 10.4. Conditions à éviter

Humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Graves dommages et/ou irritations oculaires :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
Admin. orale (rat) DL50	2301 mg/kg
DL50 cutané rat	2630 mg/kg
ATE (dermique)	mg/kg

##### Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles :

Cancerogenécité : Estimé non cancérogène. Mutagenécité : Non mutagène. Evaluation de la toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

##### Effets sur l'environnement :

Le produit n'est pas toxique pour les organismes aquatiques. Le produit augmente la dureté de l'eau.

##### Ecologie - air :

Mobilité dans l'air: le produit est non volatil.

##### Sur l'eau :

Mobilité dans l'eau: le produit est soluble dans l'eau.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
CL50-96 heures - poisson	4630 mg/l fahead minnow
EC50-48h daphnia magna	2770 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
Persistance et dégradabilité	Le produit est non biodégradable (produit inorganique).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable dans l'environnement aquatique.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
Mobilité au sol	Le produit étant soluble dans l'eau, il pourra être entraîné par les pluies.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets :

Eviter le rejet dans l'environnement.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### Recommandations d'élimination des emballages :

Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

#### Indications complémentaires :

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

---

## SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 15.1.2. Directives nationales :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

---

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Autres données : texte intégral des mentions H et EUH

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux